

En cas d'intoxication (ingestion, injection) :

- Réaliser les bilans primaire et secondaire et les gestes de secours adaptés.
- En particulier :
 - Déterminer les circonstances de survenue, la nature du (des) toxique(s) en cause, la dose supposée absorbée ainsi que l'heure de prise,
 - Rechercher les emballages et flacons des produits en cause.
- Ne pas faire vomir ni boire la victime.
- Transmettre le bilan et appliquer les consignes reçues.
- Surveiller la victime.

Intoxication aux opiacés ou aux opioïdes :

L'usage excessif volontaire ou non d'opiacés ou opioïdes est une cause fréquente de décès par intoxication.

La dépression respiratoire avec troubles de la conscience et myosis sont des signes caractéristiques de surdosage ou d'intoxication aux opiacés ou aux opioïdes. L'évolution peut se faire vers la perte de connaissance et la mort de la victime par anoxie.

Devant une victime qui présente une intoxication aux opiacés avec dépression respiratoire (FR < 12 mvts/min) et/ou une perte de connaissance, il faut :

- Administrer de l'oxygène en inhalation.
- Retirer les patchs de médicaments éventuels.
- Surveiller en permanence la ventilation et se tenir prêt à réaliser une ventilation artificielle, si la FR<6 mvts/min.
- Demander un avis médical.
- Si de la naloxone administrable par pulvérisation intra-nasale est disponible, administrer une pulvérisation de naloxone (antagoniste) dans une narine chez toute victime âgée de 14 ans et plus (voir fiche administration de médicaments). Si l'état de la victime ne s'améliore pas ou en cas de réapparition des signes, renouveler cette administration au bout de 2 à 3 min.

En cas de projection d'un toxique sur la peau si le produit a provoqué une brûlure :

Adopter la conduite à tenir face à une brûlure chimique.

En l'absence de brûlure :

- Appliquer la procédure spécifique à l'entreprise, si l'accident a lieu en milieu professionnel.
- Appliquer la procédure communiquée par les services de secours, lors de la transmission du bilan.

Intoxication en environnement toxique

- Se protéger du toxique :
 - En restant à distance ;
 - Si nécessaire en supprimant la cause ou en aérant le local.
- Soustraire la victime, le plus rapidement possible, de l'environnement toxique.

En présence de nombreuses victimes :

- Appliquer la conduite à tenir adaptée.

En présence d'un nombre restreint de victimes :

- Placer les victimes à distance de l'atmosphère toxique.
- Demander des moyens de secours spécialisés, si nécessaire.
- Réaliser chaque bilan ainsi que les gestes de secours adaptés.
- L'ensemble de ces actions est réalisé à distance de l'atmosphère toxique.
- Transmettre le bilan et appliquer les consignes reçues.